

Séance du 20 mars 2019**Délibération n° 2019-36**

L'an deux mil dix-neuf, le 20 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de Cérilly, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 13 mars 2019.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Madame Anne RENAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Olivier FILLIAT à Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 8-4

Thème : Aménagement du territoire

Objet : accompagnement extérieur pour la valorisation du Pays de Tronçais

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes,

CONSIDERANT que depuis plusieurs mois la commission communication de la communauté de communes réfléchit au moyen de mieux valoriser le territoire. ;

CONSIDERANT qu'il deconvient partager une vision commune du développement économique du territoire avec une ingénierie dédiée pour stimuler les énergies locales (entrepreneuriales, associatives, individuelles, réseaux) et pour lancer de nouveaux projets en partenariat public-privé ;

CONSIDERANT qu'il convient de consolider notre identité « Tronçais » et de valoriser nos ressources territoriales, autour de différentes filières, avec comme ambition à terme la valorisation du « made in Tronçais » et la coordination des acteurs du développement socioéconomique ;

CONSIDERANT qu'il faut innover autour de la mise en tourisme de « l'expérience Tronçais » et des projets assurant un renouveau démographique et une attractivité au territoire (requalifier l'offre d'accueil, favoriser l'initiative économique, etc.) ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de cette dynamique repose la feuille de route suivante :

1) Élaboration du projet et construction de la démarche

- Produire une note détaillée à destination des élus afin de faire valider/invalidier l'idée de la création d'une marque territoriale comme action principale pour répondre aux objectifs posés. (Sur la base des diagnostics existants et d'un benchmark)
- Identifier les acteurs clés du territoire et effectuer une première prise de contact : acteurs de la filière bois, associatifs, entreprises, institutions culturelles, structures parapubliques et chambres consulaires.
- Réaliser des entretiens de préfiguration du projet avec certains de ces acteurs.
- Mettre en place un système de gouvernance de la démarche (Comité consultatif, COPIL d'élus...) et fixer un calendrier de travail.
- Repérage des partenariats à construire dans le cadre de la démarche (avec d'autres collectivités ou acteurs) ;

2) Ateliers sur le territoire pour cerner les attentes et fédérer les acteurs

- Organisation d'une dizaine d'ateliers sur l'ensemble des communes de la CCPT par axes de travail (Filière bois, Bien vieillir/silver économie, culture et tourisme, renouer avec un dynamisme démographique).
- Production de livrables afin de garantir une trace écrite des échanges qui pourront être enrichis au fur et à mesure des ateliers ;

3) Synthèse et restitution

- Sur la base de la matière produite par les ateliers, les élus et l'équipe de la CCPT synthétisent les propositions afin de retenir les nouvelles offres de services / actions qui pourront être mise en œuvre par la communauté de communes
- Production d'un livrable de restitution présentant les éléments retenus par les élus.
- Événement de lancement de la marque (si cette solution a été retenue) et des nouvelle(s) offre(s) de service(s) / actions.

CONSIDERANT que les moyens humains limités de la communauté de communes ne lui permettent pas de mettre en œuvre cette démarche ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le recours à un prestataire extérieur pour mettre en œuvre la feuille de route telle qu'elle est exposée ci-dessus ;

Article 2 : d'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette démarche.

Fait et délibéré le 20 mars 2019,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente



Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.